

**LA DYNAMIQUE DES RELATIONS ENTRE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT DANS  
LA POLITIQUE AGRICOLE EUROPEENNE  
Le cas de « l'Article 19 » et des « Mesures agrienvironnementales »**

Monique BARRUE-PASTOR

**LA DYNAMIQUE DES RELATIONS ENTRE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT DANS  
LA POLITIQUE AGRICOLE EUROPEENNE  
Le cas de « l'Article 19 » et des « Mesures agrienvironnementales »**

Monique BARRUE-PASTOR<sup>1</sup>

Texte de la conférence invitée au colloque international GEORURAL II : « Les transformations du milieu rural », à LA HAVANE, CUBA, 1998

Texte non publié en France.

**Mots-clés :** Agriculture, environnement, agrienvironnement, Politique Agricole Européenne, législation, production, exploitation agricole, paysage, milieu rural, aménagement, développement, économie, territoire, marché, société.

**Résumé :** La réforme de la Politique Agricole Commune introduit pour la première fois des préoccupations environnementales dans ses mesures. D'abord avec « l'article 19 » en France en 1990, puis avec les « mesures agrienvironnementales » en 1992. L'évolution permanente de leurs conditions d'application traduit les ambiguïtés, les contradictions et les hésitations qui les accompagnent. C'est pourquoi un dispositif de recherche ancré sur le terrain et en temps réel, a suivi pendant cinq ans les effets de ses applications. Sont présentés ici les principaux résultats et la proposition d'un modèle d'analyse de la construction sociale d'un problème environnemental.

Depuis 1985, les réformes européennes ne cessent de se succéder à un rythme très rapide, avec une grande diversité d'application selon les pays. Il est donc nécessaire de mettre en évidence les enjeux économiques, sociaux et territoriaux qui se cachent derrière l'application très complexe et diversifiée de l'appareil législatif et juridique mis en place pour traiter des nouveaux rapports établis entre agriculture et environnement.

Avec la première loi appliquée en France en 1990 (l'article "19") puis l'instauration à partir de 1992

---

<sup>1</sup> Directrice de Recherche CNRS, Directrice du Laboratoire GEODE, CNRS/UTM, Toulouse.

Texte de la conférence invitée présentée au colloque international GEORURAL II : « Les transformations du milieu rural », à La Havane, CUBA, 1998. Non publié.

d'une véritable politique agrienvironnementale, s'est ouverte une phase de redéfinition du rapport de la société à son espace, de redéfinition de la place de l'agriculture dans la société rurale et de redéfinition des fonctions de l'agriculture affaiblie dans sa légitimité nourricière.

L'analyse des enjeux et du sens à donner à cette politique agrienvironnementale est complexe (enjeux économiques, scientifiques et techniques, sociologiques, écologiques et territoriaux...) c'est pourquoi un dispositif de recherche a été structuré à différents niveaux en France et dans six pays d'Europe.

Les mesures agrienvironnementales sont issues des effets négatifs de la PAC, exclusivement productiviste ; elles commencèrent en 1992. Elles font partie des mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC .

## **I - LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DES PRÉOCCUPATIONS AGRIENVIRONNEMENTALES DANS LA PAC (POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE)**

Depuis la seconde Guerre Mondiale, les pays européens se sont fixés comme objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Depuis lors, la transformation des structures de production et la modernisation de l'agriculture européenne ont cherché à s'intensifier sans cesse.

Le Traité de Rome en 1957 consacre le début d'un marché commun agricole et d'une politique agricole commune dont les objectifs sont d'accroître la productivité de l'agriculture par le développement du progrès technique, par le développement rationnel de la production agricole, et par l'emploi optimum de tous les facteurs de production ; il s'agit d'assurer un niveau de vie correct à la population agricole tout en stabilisant les marchés , et surtout en garantissant la sécurité des approvisionnements et l'autosuffisance alimentaire de la communauté .

Pour réaliser ces objectifs, trois moyens essentiels ont été mobilisés : l'unicité du marché (prix communs, libre circulation des marchandises) ; la préférence communautaire, à travers des prix garantis à l'intérieur de la communauté, une protection contre les importations par des taxes et des aides à l'exportation ; cela pour lutter contre les fluctuations des marchés mondiaux. Enfin, par un budget important, le FEOGA (Fonds Européen) est créé pour financer, l'ensemble de ces actions dans le cadre de la solidarité entre les États membres.

Mais au fil des années, l'application de cette politique n'a pas qu'engendré des effets positifs mais aussi beaucoup d'impacts négatifs.

**Les principaux effets positifs** peuvent être résumés ainsi : la croissance des possibilités productivistes de la campagne et de la rentabilité agricole ; l'augmentation des quantités produites associée à l'intensification de l'agriculture ; l'augmentation du niveau de vie des agriculteurs, allant vers la parité avec les autres catégories socio-professionnelles ; la garantie de la satisfaction des besoins de la population européenne.

### **Les effets négatifs les plus importants sont:**

Les excédents de produits agricoles que l'Europe n'arrive pas à consommer ou à vendre sur le marché solvable (La consommation de blé dépassait de 30% la consommation intérieure , celle de beurre de 34% , celle de lait de 28% , et celle de viande bovine dépassait de 10% la consommation intérieure).

Les **excédents** représentent un coût budgétaire très élevé sur le budget de la Communauté

Européenne, de plus en plus contesté alors qu'il y a eu stagnation puis diminution des revenus de la majorité des agriculteurs.

La **détérioration croissante de l'environnement** relative aux pratiques agricoles plus agressives et une gestion des ressources naturelles qui engendrent une détérioration de la qualité des sols, des eaux naturelles superficielles et souterraines et des produits que nous consommons.

Un **déséquilibre territorial** entre l'agriculture et le territoire entre les régions européennes, les zones défavorisées deviennent chaque fois un peu plus pauvres. Il y a un divorce territorial entre agriculture et territoire : 80% des agriculteurs et des territoires sont devenus "marginalisés". Il y a abandon d'une partie de l'espace rural par les agriculteurs (Cf. cartes)

Un processus de **concentration de la production agricole** s'effectue sur une petite partie du territoire (10 départements productifs et ouverts sur l'exportation et 45 départements enclavés)

Il y a une **contradiction** entre les effets de la logique économique : avec affranchissement de la production agricole du territoire et relocalisation concentrée des lieux de production.

L'opinion publique est devenue très sensible au processus de "déprise agricole" c'est-à-dire d'abandon de la gestion agricole des territoires, diminution du nombre des agriculteurs et à la dégradation des paysages.

**Il y a une montée en force des préoccupations environnementales.** Le problème de la pollution et de la dégradation des eaux superficielles n'étant qu'un des éléments sensibles.

**Il y a aussi et surtout blocage des négociations du GATT lors de l'Uruguay Round par les Etats-Unis.**

## II- LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME DE LA PAC DE 1992

- **Réduire les excédents** des productions agricoles mais surtout rétablir l'équilibre entre le volume des productions et le niveau des **marchés solvables**.

- Vaincre le processus engendré par la PAC qui a aggravé les déséquilibres territoriaux favorisant l'abandon des terres moins productives. L'abandon des terres agricoles, faute de pouvoir exiger des aides économiques de compensation des revenus engendre des problèmes d'environnement ;

- **Baisser le coût** que représente l'agriculture dans le budget général de la CE (hausse de 30% du budget agricole de 1990 à 1991)

- **Maintenir les revenus** des producteurs ;

- **Protéger l'environnement** grâce à l'encouragement des pratiques agricoles compatibles avec les exigences de protection de l'environnement sachant que l'espace agricole occupe 50 % de la superficie de la CE (et 80% si l'on inclut la superficie forestière).

La problématique agrienvironnementale pénalise peu l'intensification des cultures excédentaires ou l'usage abusif de fertilisants et de produits agro-chimiques mais elle permet de développer des mesures destinées à protéger la qualité de l'environnement rural.

La protection de l'environnement est maintenant présentée comme une **exigence sociale** à laquelle les agriculteurs doivent répondre en exerçant "une véritable fonction au service de l'ensemble de la société". Ils recevront en contrepartie une rémunération adéquate mais seront obligés à justifier les résultats obtenus,

ce qui est totalement nouveau, avec contrôles et expertises.

### **III- LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE AGRIENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU EUROPÉEN ET AU NIVEAU NATIONAL**

#### **1 / Les aspects législatifs de la politique agrienvironnementale**

- **Première phase : Le Règlement 797/85 du 12 mars 1985** du Conseil de la CEE relatif à l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles se compose de 34 articles qui définissent les objectifs suivants :

- contribuer à rétablir **l'équilibre entre la production** et la capacité du marché ;
- contribuer à améliorer **l'efficacité des exploitations** par une évolution et une réorganisation des structures ;
- contribuer à la **protection de l'environnement** et à la conservation des ressources naturelles de l'agriculture (ce dernier point est développé dans **l'article 19** de ce Règlement) ;
- **"L'article 19" de ce règlement est le premier acte qui introduit cette préoccupation :**

"En vue de contribuer à l'introduction ou au maintien de pratiques de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'espace naturel, et d'assurer un revenu adéquat aux agriculteurs, les états membres peuvent proposer des aides spécifiques dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement".

- **Concrètement trois types de mesures correspondent à cette législation :**

- L'encouragement de pratiques compatibles avec les exigences de production de l'environnement
- Le développement de **l'extensification** sur certaines cultures et pour l'élevage
- Le retrait des terres de production agricole (individuellement un minimum de 20% des terres cultivées)

Dans ce premier Règlement (797/85), la préoccupation agrienvironnementale fait partie d'un objectif plus global d'amélioration des structures agricoles. Les expérimentations qui ont été menées dans ce cadre ont été très timides en France car la profession agricole n'approuvait pas cette politique. Pour la première fois, à travers, ce règlement une relation a été établie entre les 2 domaines : l'agriculture et l'environnement.

- **Deuxième phase : Le Règlement 2328/91 du 15 juillet 1991** du Conseil de la CEE relatif à l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles vient compléter le Règlement 797/85 et définit 4 objectifs:

- protection des zones de biotopes sensibles
- lutte contre la pollution des eaux
- lutte contre la déprise agricole
- lutte contre les incendies (pâturage sous forêt)

- **Troisième phase : Le Règlement 2078/92 dans le cadre de la Réforme de la PAC** paraît être un nouveau Règlement (juin 1992 du Conseil de la CE) relatif au développement des méthodes de productions

agricoles compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et du maintien de l'espace naturel. Cette réglementation développe le programme environnemental commencé dans le Règlement 797/85.

Chaque Règlement européen engendre une réglementation spécifique dans chaque pays de la communauté.

#### **IV- ÉVOLUTION DE L'APPLICATION FRANÇAISE**

##### **1- Première année d'application : 1989 , application tardive et timide**

4 expérimentations ont été effectuées dans des zones protégées étant donné que ce sont des parcs naturels régionaux ou nationaux : (zones de biotopes rares et sensibles qui correspondent à des écosystèmes très diversifiés).

- La Crau, en zones humides (**protection à biotope sensible**) ;
- Le Vercors en zone de montagne qui connaît une déprise de l'activité agricole (**lutte contre la déprise de l'activité agricole**) ;
- Les Marais de l'Ouest (**protection à biotope sensible**).

##### **2 - Dès les années 1990, plusieurs facteurs vont contraindre le Ministère de l'Agriculture à accélérer l'application de cette politique :**

- **L'Acte Unique Européen (1987)** exige que chaque Etat membre prenne en considération les problèmes liés à l'environnement et que soit fait **un usage prudent et rationnel des ressources naturelles**
- Le coût, chaque fois plus élevé pour la société européenne, du maintien de l'activité agricole a focalisé tous les débats. Il existe également **une demande sociale envers les agriculteurs afin qu'ils contribuent au maintien de l'espace rural.**

L'introduction de la déprise agricole dans les problèmes d'environnement a entraîné l'accord de la profession Agricole Française et du Ministère de l'Agriculture dans l'application généralisée des MAE.

Dès 1991, **4 axes ont été définis :**

- **la réduction des pollutions** de l'agriculture intensive ;
- **l'adaptation des systèmes d'exploitation** dans les secteurs de biotopes rares et sensibles ;
- la prévention de la **déprise agricole** et de ses effets ;
- la **préservation des incendies** par pâturage sous forêt méditerranéenne.

Cette procédure sera appliquée jusqu'en 1993.

##### **3- Avec la Réforme de la PAC (application du 2078/92), les MAE ont été étendues à l'ensemble des territoires nationaux et l'application de ces mesures devient obligatoire pour tous les États membres de la CEE**

- **Mesures nationales :** (budget français uniquement)
  - production intégrée ;

- maintien de l'élevage dans des systèmes extensifs.
- **Mesures régionales** : (budget européen - FEOGA -, national et régional)
  - protection des races en péril ;
  - conversion à l'agriculture biologique ;
  - protection des eaux et lutte antiérosive ;
  - diminution de la charge de cheptel par agrandissement de l'exploitation ;
  - protection de la faune et de la flore.
- **Opérations locales**, qui s'appliquent sur des zones déterminées ayant pour but un développement global

**La conséquence de ces éléments a été l'extension de l'application de la politique agrienvironnementale aux zones :**

- soumises à une forte déprise de l'activité agricole, sous la pression des agriculteurs français ;
- qui représentant une richesse écologique très importante satisfaisant la sensibilité des naturalistes et des citoyens.

L'interprétation française de la politique agrienvironnementale est devenue une aide complémentaire pour les zones sensibles.

Elle ne pénalise pas beaucoup l'intensification des cultures excédentaires.

**Au total, le poids de la politique agrienvironnementale dans les budgets européens et nationaux pèse peu : c'est-à-dire 2,4% du budget total du FEOGA ! Beaucoup de bruit pour pas grand-chose ?**

## **V- L'EXPÉRIMENTATION D'UNE PREMIÈRE MESURE À PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE : L'ARTICLE 19**

### **1 - Qu'est-ce que « l'article 19 » du règlement 797/85 du 12 mai 1985 ?**

"En vue de contribuer à l'introduction ou au maintien de pratiques de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'espace naturel, et d'assurer un revenu adéquat aux agriculteurs, les états membres peuvent proposer des aides spécifiques dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement".

#### **a – Les objectifs**

- Aides aux agriculteurs
- Adopter ou maintenir des pratiques compatibles avec la préservation des milieux naturels
- Contribuer à l'adaptation des productions aux besoins du marché
- Aides à l'hectare financées par le FEOGA-Orientation 100 Ecus/an/ha

#### **b - Quatre types d'espaces sont déterminés**

- Les secteurs de biotopes rares et sensibles (faune, flore)
- Les régions à forte intensification
- Les régions très intensifiées avec déprise agricole
- Les zones menacées par les incendies de forêt

### c - L'application

- Un arrêté préfectoral fixe les conditions de souscription : délais, périmètre, cahier des charges, budget et règles d'accès.
- Engagement volontaire de la part des agriculteurs mais contractuel sur 5 ans.
- Définition du cahier des charges : les niveaux de prime sont définis selon les niveaux de contrainte ( ils varient de 100 à 1100 F/ha/an).
- Un zonage des territoires et des périmètres primés est effectué à partir des critères de classement du cahier des charges .
- Financement : partenariat financier entre l'État, la CEE, les collectivités territoriales et les Établissements publics.
- Le paiement des aides est assuré par le CNASEA après vérification annuelle du respect des engagements pris par les agriculteurs.

## VI – CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE

### 1/ Hypothèses

"L'article 19" de la réforme des fonds structurels (1989), puis les mesures agrienvironnementales de la réforme de la PAC (1993) sont les **premières introductions dans la politique agricole de préoccupations environnementales** :

cet évènement d'importance doit être analysé dans toute sa complexité car il paraît traduire et engendrer :

- **une modification des rapports entre : agriculture-nature-société**
- **une modification des débats et des enjeux sur la gestion de l'espace rural**
- une recomposition des "**systèmes ruraux**" : recomposition sociale des campagnes, une redéfinition des ressources, une diversification des usages...
- l'émergence de **nouvelles formes de territorialité**
- une importante **évolution agricole** : qui concerne la diversité des agriculteurs et des formes d'agriculture, les systèmes techniques, les systèmes d'innovation, les fonctions de l'agriculture
- une réflexion sur les "**modèles de développement**" (cf. durable)
- de **nouvelles méthodes** pour l'action et le **développement local**

### Hypothèse forte

L' agrienvironnement, même s'il ne dispose que de faibles moyens budgétaires, agit comme **élément révélateur** des **transformations** qui s'opèrent dans **l'agriculture** et le **monde rural**.

Mais c'est surtout parce que cette procédure s'inscrit dans un contexte économique, culturel et politique en proie à de vives inquiétudes, qu'elle va traduire les prémices d'une **volonté de rechercher de nouvelles perspectives** :

- face à la **crise agricole** et aux effets nocifs du productivisme et d'une politique centrée sur la

logique budgétaire des marchés internationaux solvables

- face à la montée des préoccupations **environnementales**
- face à la **mondialisation des échanges** et aux limites de la "**pensée unique**" en matière de développement économique
- face à la **crise identitaire** et aux processus de "patrimonialisation" qui se multiplient

## 2/ DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE MIS EN ŒUVRE

- **Une analyse comparative organisée en réseaux gigogne :**
  - Réseau régional : Réseau Midi-Pyrénées : 8 sites ( 1 par département)
  - Réseau national français : 16 sites
  - Réseau européen
- **Recherche interdisciplinaire et interinstitutionnelle**
  - 5 laboratoires de recherche : 3 du CNRS + 2 de l'INRA
  - 6 pays : France, Angleterre , Allemagne, Belgique, Espagne, Italie
- **Une méthode de suivi en temps réel sur chaque terrain :**
  - **T0** : Conditions d'émergence du projet d'application, des questions et problèmes environnementaux ;
  - **T1** : Identification de la formulation des problèmes, et des acteurs à l'initiative du projet, des priorités proposées ;
  - **T2** : Conditions de mise en œuvre ;
  - **T3 à T5** : Suivi-évaluation des effets et des conséquences de la procédure (écologique, économique, sociale, politique).
- **Thèmes analysés :**
  - Evolution des enjeux, des acteurs, des stratégies : individuelles et collectives ;  
institutionnels, professionnels, sociaux, politiques ;
  - Reconstitution des processus de décision aux différentes phases ;
  - Evolution de la configuration des réseaux d'acteurs : recomposition des compétences, des rôles et des fonctions ;
  - Impacts territoriaux, paysagers et écologiques.
- **Articulation des différents niveaux d'échelle, des niveaux de prise de décision et d'action**
  - Local, départemental, régional, national et européen
  - Priorité à l'analyse locale.
- **Méthodologie basée sur l'analyse du changement**
  - Des **évolutions** : des législations, de l'agriculture et de ses formes d'inscription territoriale, du monde rural ;
  - Des **dynamiques** : . foncières, paysagères, territoriales, spatiales  
. sociales et institutionnelles  
. économiques et politiques
  - Des **processus** : . de prise de décision  
. de recomposition des "systèmes ruraux"  
. de redéfinition des fonctions
  - Des **perspectives** et les scénarios possibles d'avenir.

Les questions qui alimentent la problématiques sont très diverses mais touchent aux fondements



de la conception de l'agriculture dans la société, de ses fonctions économiques, écologiques et politiques, ainsi que de ses relations aux territoires et à l'environnement.

Y a-t-il innovation ? En quoi ? Et où ? (pratiques, processus, négociation ...)

Y a-t-il construction de nouvelles bases pour construire un modèle d'agriculture durable ?

Y a-t-il modification des fonctions de l'agriculture, de ses rapports au territoire et à l'environnement ? Transformation des références identitaires et des systèmes de représentation ?

## **DIVERSITÉS DES OUTILS ET MÉTHODES UTILISÉS**

### **- Analyse de documents :**

Pré-études, études, dossiers administratifs, rapports, projets ;

### **- Analyse des données statistiques :**

dépouillement des bases de données exhaustives à toutes les échelles ;

### **- Analyse de contenu et chronologie des textes législatifs**

au niveau européen, national et régional ;

### **- Enquête sociologique et questionnaire auprès des agriculteurs construit autour de 8 blocs thématiques :**

1 - identification de l'agriculteur et de sa famille ;

2 - caractérisation de l'exploitation agricole et de son histoire ;

3 - système de production ;

4 - sensibilité aux problèmes d'environnement (eau, sol, forêt, paysage, embroussaillage, patrimoine écologique, architectural...) ;

5 - comportement vis-à-vis des mesures agrienvironnementales ;

6 - évaluation par l'agriculteurs de leurs impacts (exploitation, pratiques agricoles, entretien de l'espace, budget, développement local,...) ;

7 - perspectives d'avenir de l'agriculture ;

8 - perception de son identité, conception du métier, fonctions de l'agriculture.

### **- Questionnaire d'enquête auprès de tous les acteurs institutionnels concernés**

- les administrations (niveau départemental et régional) ;

- les organismes professionnels agricoles ;

- les élus responsables des collectivités territoriales (mairie, conseil général, conseil régional) ;

- les associations de développement local ;

- les associations de protection de la nature .

### **6 blocs thématiques :**

1 - profil personnel et institutionnel (dimension historique) ;

2 - conditions d'implication dans l'opération aux différentes étapes ;

3 - évolution aux différentes étapes des relations avec les autres partenaires ;

4 - évaluation des recompositions locales ;

5 - évaluation des effets de l'opération : (agriculture, environnement, paysages, développement local...) ;

6 - perspectives d'avenir, propositions.

**- Observation participante :**

- participation aux réunions et aux comités de pilotage locaux ;
- participation au suivi-évaluation du Comité d'évaluation régional.

**- Cartographie (évolutive) :**

- périmètres d'application des différentes procédures d'aménagement ;
- sites d'application des MAE et des zones éligibles ;
- des parcelles contractualisées.

**- Suivi paysager (par photographie) :**

- parcelles contractualisées, (avant, après...) ;
- contexte paysager local.

## **VII- LA: ANALYSE DU SENS ET DES EFFETS DE LA POLITIQUE AGRIENVIRONNEMENTALE**

### **– Par cette politique, l'intervention de l'Etat cherche à limiter :**

- la dichotomie entre agriculteurs et spécialistes en environnement ;
- la dichotomie entre agriculture et protection de l'environnement ;
- la dichotomie entre zones productives et zones récréatives ;
- la dichotomie entre agriculture intensive et agriculture extensive.

### **– Limiter les effets nocifs de la PAC :**

- ⇒ non pas de l'agriculture intensive, comme cela avait été annoncé ;
- ⇒ mais sur les zones défavorisées, sur l'agriculture marginalisée par la logique productiviste de la PAC ; sur l'agriculture non compétitive, qui représente 80 % des agriculteurs et 70 % des territoires agricoles ;

Donc :

- une prime qui vient s'ajouter aux autres primes de compensation de handicap (zones de montagne) ;
- un complément de revenus pour les agriculteurs pénalisés par la logique du marché actuel, et qui n'arrivent pas à s'assurer des revenus décents, dans un contexte de chômage général.

### **– Imposer la prise en compte de la diversification des usages de l'espace rural :**

- . sur la pression urbaine (chasse, pêche, culture, patrimoine, faune, flore...) ;
- . sur la pression touristique
- . Prime à l'entretien des paysages

### **- Officialisation d'une réalité :**

- la forte diminution de la pression agricole sur la gestion de l'espace et de ses ressources ;
- la diminution du poids politique des agriculteurs.

### **– Redéfinir les fonctions de l'agriculture**

- En évitant l'opposition entre : production de denrées agricoles et jardinage de la nature
- contribuer à la gestion de l'espace rural, à la préservation des paysages et à la protection de l'environnement ;

- intégrer une partie des agriculteurs dans une **économie de services**.

## – **Intégrer le territoire et l'espace rural dans la logique du développement économique :**

Par un processus de marchandisation de richesses qui n'étaient considérées jusque là que comme des "résultantes" :

⇒ marchandisation des ressources collectives (paysage, environnement, eau...)

(Insertion dans une logique de marché et création de filières)

⇒ définition de nouveaux indicateurs de valeur du milieu : qui traduisent une nouvelle articulation entre demande sociale et logique économique ;

⇒ limitation des enjeux écologiques au profit des enjeux paysagers mieux commercialisables.

## – **Ré-ancrer l'agriculture dans le développement local :**

- Favoriser les engagements locaux, individuels et collectifs et les initiatives locales ;

- Gérer une multitude d'acteurs publics et sociaux ;

- Utiliser la négociation, de nouvelles méthodes de concertation dans un cadre ouvert.

## – **Importance du jeu de la négociation locale :**

⇒ modification des articulations entre les différents niveaux d'échelle : petit "Pays", département, région, nation, Europe ; faire primer l'engagement local ;

⇒ modification **des rapports institutionnels** :

. de leurs territoires d'intervention ;

. du partage des compétences ;

. des "clientèles" locales.

⇒ modification **des méthodes de négociation** :

. acteurs plus nombreux et diversifiés ;

. réseau d'organisations complexes.

⇒ modification **des niveaux de mise en cohérence** entre :

Exploitations agricoles ⇒ Territoires ⇒ Institutions

⇒ modification **du statut des experts et des scientifiques** :

. légitimation de nouvelles normes

. redéfinition des processus de production

. construction de nouvelles problématiques

## – **Commencer à prendre en compte de nouvelles nécessités**

. Gérer la biodiversité : ⇒ écologique (espaces "patrimoniaux")

⇒ sociale (diversité des agriculteurs)

. Articuler :

Agriculture ⇒ Environnement ⇒ Aménagement du territoire ;

. Gérer le divorce territorial entre : agriculture et espace rural (déprise et concentration des lieux de production) ;

. Aborder la contradiction très forte entre :

le regard des "autres" sur l'espace rural

et la pratique agricole de ces espaces.

## VIII- CONCLUSION

- **Les objectifs poursuivis** par la politique européenne ne sont toujours pas clairement définis ; de nombreuses ambiguïtés et contradictions demeurent, lisibles dans les applications concrètes ;
- En l'absence de projet clair : **le statut de la politique agrienvironnementale** pourrait être :
  - . un "alibi" pour masquer la continuité de la même politique agricole productiviste ;
  - . un moyen de calmer les groupes de pression écologistes ;
  - . un moyen de freiner l'exode rural et donc de limiter l'extension du chômage ;
  - . un moyen de tester les recompositions sociales et territoriales, liés aux lois de centralisation et déconcentration budgétaire en cours.
- Quoiqu'il en soit, il est trop tôt pour en juger, mais cela a été un formidable outil qui a permis d'analyser en temps réel :
  - ⇒ l'expérimentation sociale de nouvelles méthodes de négociation en matière de développement rural ;
  - ⇒ d'analyser en quoi les problèmes d'environnement relevaient de constructions sociales complexes.

### **Pour finir, nous avons construit un modèle de construction sociale d'un problème environnemental**

#### **Définition d'un problème environnemental**

Les problèmes d'environnement relèvent d'un processus d'élaboration sociale qui les fait reconnaître comme problème, non à partir d'une perception directe des faits (ex. pollutions), ni à partir de la seule analyse des scientifiques mais à partir d'un processus social qui implique des experts scientifiques, des groupes de pression ou d'opinion, des journalistes et des médias.

Problème par essence complexe qui comporte plusieurs composantes inter-reliées, hiérarchisées différemment selon la nature du problème :

- Une composante écologique (flux et mécanismes bio-chimiques)
- Une composante idéologique (conceptions, croyances, systèmes de valeur)
- Une composante culturelle (comportements, perceptions des différents acteurs)
- Une composante sociale (catégories sociales et institutions concernées)
- Une composante économique (intérêts spécifiques des différents secteurs d'activités concernés)
- Une composante juridique (état des législations)